

Info - Municipal

Municipalité de Godmanchester

Février 2024 No 3

2282, Chemin Ridge
Godmanchester
(Québec)

Téléphone:
(450) 264-4116
Télécopieur:
(450) 264-9749

ADMINISTRATION

Lundi au Jeudi
8h30 - 16h30

info@
godmanchester.ca

INSPECTEUR

inspecteur@
godmanchester.ca

INCENDIE

91195@
godmanchester.ca

Avis public aux personnes intéressées

Assemblée publique de consultation le 28 février, de 8h30 à 18h30 sur les projets de règlement #509, #510

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

La population est avisée que le projet de règlement #509 a été adopté par le conseil de la Municipalité de Godmanchester, le 6 novembre 2023.

PROJET DE RÈGLEMENT No 509 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 357 AFIN DE MODIFIER LES USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS DANS LA ZONE A-2-3 ET A-2-3-3 ET ENCADRER LES USAGES RELIÉS À L'HABITATION UNIFAMILIALE

Ce règlement a pour objet de :

- Modifier les usages spécifiquement autorisés dans la zone A-2-3 et A-2-3-3, soit Hôtel de ville et caserne, pour qu'ils soient dans la bonne zone.
- Ajout de la mention "garderie en milieu familiale et modifier la distance permise pour l'affichage d'une plaque, le tout pour faire concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

La population est avisée que le projet de règlement #510 a été adopté par le conseil de la Municipalité de Godmanchester, le 4 décembre 2023.

PROJET DE RÈGLEMENT 510 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 357 AFIN DE MODIFIER LES MARGES LATÉRALES DE LA ZONE CU-2

Ce règlement a pour objet de :

- Modifier les marges d'implantation de la zone CU-2.
- Augmenter la superficie de plancher autorisée pour l'usage de garderie en milieu familiale
- Modifier la superficie d'affichage pour un usage domestique dans une habitation unifamiliale.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **28 février 2024, de 8h30 à 18h30**, à l'hôtel de ville situé au 2282, chemin Ridge à Godmanchester. Au cours de cette assemblée publique, la directrice générale par intérim expliquera les projets de règlement précités. elle expliquera les conséquences de leurs adoptions et de leurs entrées en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur lesdits projets de règlement.

Ces projets de règlement sont déposés à l'hôtel de ville situé au 2282, chemin Ridge à Godmanchester, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30.

Le projet de règlement #509 n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Godmanchester ce 13 février 2024,

Jacinthe Murphy

Directrice générale par intérim / Greffière-tresorière

Programme triennal d'immobilisations (erratum)

Programme triennal d'immobilisations	2024	2025	2026
Administration			
Rénovation bureau administratif			
Acquisition équipement bureau	15 000\$		
Incendie			
<i>Camion voirie</i>	75 000\$	75 000\$	75 000\$
<i>Camion incendie</i>	74 000\$	74 000\$	74 000\$
Travaux publics			
Pavage chemins	22 544\$		
TOTAL IMMOBILISATIONS	186 544\$		

Taux de taxes

TAUX DE TAXES	2022	2023	2024
Foncières générales	0.23	0.25	0.26
Foncières MRC	0.08	0.08	0.08
Sûreté du Québec	0.07	0.07	0.08
TOTAL	0.38\$	0.40\$	0.42\$
Ordures	162\$	175\$	180\$
Recyclage	68\$	70\$	70\$

Paiement des comptes de taxes

Le compte de taxes peut être payé en 3 versements égaux si le solde est supérieur à 300\$

1er versement: 20 mars 2e versement: 20 juin 3e versement: 20 septembre

un reçu n'est émis que sur demande seulement

Mode de paiement : Institution financière, interac, chèque ou comptant